



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 28 FÉVRIER 2024

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 28 février 2024 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

Est également présent en visioconférence :

Monsieur Jean Comtois, maire Ville de Lorraine

2024-02-22

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 28 février 2024 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-23

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 28 février 2024 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-24

OBJET : Période de questions

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2024-02-25

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit avec la modification du point 7.1 et le report des points 8.6 et 8.7:

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2024**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Adoption du Règlement No 24-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement (2005) afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués
 - 6.2. **Résolution** – Octroi de mandat à K2 Géospatial pour un support technique concernant la plateforme JMap
 - 6.3. **Résolution** – Autorisation de signature de la convention – Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan
7. **Développement économique de la MRC**
 - 7.1. **Résolution** – Octroi de moratoires de 6 mois pour le prêt N° COV19FU-171STE et de 4 mois pour le prêt N° COV19FU-062STE
 - 7.2. **Résolution** – Prolongement du remboursement du solde – 5 ans – COV19FU-068STE
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 8.1. **Résolution** – Entente d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour l'étude de caractérisation patrimoniale – Prolongement de l'entente
 - 8.2. **Résolution** – Mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti – Avis d'intention de la MRC pour déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)
 - 8.3. **Résolution** – Entente d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour la restauration du patrimoine immobilier (PSMMPI, volets 1A et 1B) – Prolongation de l'entente
 - 8.4. **Résolution** – Entente d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour un agent en patrimoine immobilier (PSMMPI, volet 2) – Avis d'intention de la MRC pour renouveler l'entente
 - 8.5. **Résolution** – Ratification de l'entente pour l'octroi de mandat à la firme Hypnose Communications – Dépliant promotionnel des spectacles d'été des villes
 - 8.6. ~~**Résolution** – Ratification de l'octroi de mandat à Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) – Capsule vidéo concernant *La sagesse des livres* – Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)~~
 - 8.7. ~~**Résolution** – Octroi de mandat à madame Mélanie St-Laurent – Capsule vidéo concernant *La sagesse des livres* – Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)~~



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- 8.8. **Résolution** – Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) – Prolongation de l'entente 2021-2023
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
- 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 28 février 2024
- 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 25 janvier au 28 février 2024
- 9.3. **Résolution** – Adoption des priorités d'intervention 2024-2025 – Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR)
- 9.4. **Résolution** – Adoption – Reddition de compte du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Période couverte du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
- 9.5. **Résolution** – Adoption – Reddition de compte du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Période couverte du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023
- 9.6. **Résolution** – Amendement de la résolution No 2022-01-15 – Ouverture de compte de régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) auprès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- 9.7. **Résolution** – Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 200 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de solidarité (FLI/FLS) – No BLV-FIC/050-2024
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
- 9.1 **Résolution** – Association de promotion et d'éducation en logement – Allocation de 3 000 \$ au cours de l'année 2024
- 9.2 **Résolution** – Appui à la demande de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) concernant une planification intégrée aménagement-transport
11. **Sécurité incendie/sécurité civile**
12. **Gouvernance - MRC**
13. **Demande d'appui**
14. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-26

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2024

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 janvier 2024, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-27

OBJET: Adoption du Règlement N° 24-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement (2005) afin d'intégrer une cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine le Règlement N° 24-01 amendant le Schéma d'aménagement et de développement (2005) afin d'intégrer une cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain suite aux travaux de stabilisation effectués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-28

OBJET: Octroi de mandat à K2 Géospatial pour un support technique concernant la plateforme JMap

ATTENDU les chantiers à venir (concordance du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR), monitoring, Programme de revalorisation des espaces industriels (PREI), etc.) dont les besoins de la MRC en matière de géomatique et afin d'assurer une utilisation maximale et efficace de la plateforme JMap;

ATTENDU l'offre de services demandée par la MRC à la firme K2 Géospatial, et l'offre de service soumise;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires en 2024;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général d'octroyer le contrat de service à la firme K2 Géospatial pour une entente de banque d'heures d'un montant avant taxes de 4 800 \$ provenant du volet 2 du Fond régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-29

OBJET: Autorisation de signature de la convention – Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan

ATTENDU la déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens, signée le 13 décembre dernier, le gouvernement met en œuvre le programme annoncé pour accélérer la transition climatique locale;

ATTENDU le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030 (PEV) prévoyant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sont conjointement responsables du programme– Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

ATTENDU QUE ce programme vise à soutenir et à accompagner les gouvernements supra locaux dans l'élaboration de plans climat (volet 1 du programme ATCL) ainsi qu'à appuyer la planification et la mise en œuvre, par le milieu municipal, de projets issus de ces plans (volet 2 du programme ATCL);

ATTENDU l'octroi du ministère à la MRC de Thérèse-De Blainville d'un montant de 1 810 922 \$ en soutien à cette transition. Ce soutien financier provient du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE cette somme vous permettra d'élaborer un plan climat à l'échelle de votre territoire conformément aux exigences déterminées par le MELCCFP programme ATCL (volet 2) (volet 1);

ATTENDU QUE les sommes résiduelles pourront servir à la mise en œuvre de projets issus de ce plan, en conformité avec les modalités du programme ATCL (volet 2);

ATTENDU QU'une convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la MRC de Thérèse-De Blainville a été acheminée en date du 8 février 2024 à la MRC;

ATTENDU QUE pour bénéficier de ce soutien financier, la MRC doit transmettre la convention d'aide financière signée, attestant son intention d'engagement, au plus tard le 15 mars 2024;

ATTENDU les conditions et termes dudit Programme;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer la convention d'aide financière pour la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que tout document pertinent et afférent à ladite entente relativement à l'accélération de la transition climatique locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-30

OBJET: Octroi des moratoires de 6 mois pour le prêt N° COV19FU-171STE et de 4 mois pour le prêt N° COV19FU-062STE

ATTENDU la convention du prêt PAUPME conclue d'une part entre la MRC et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et d'autre part entre la MRC et le bénéficiaire dans le cadre des prêts N° COV19FU-171STE et N° COV19FU-062STE;

ATTENDU les demandes de moratoires des bénéficiaires et la recommandation favorable du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale d'accorder un moratoire de 6 mois sur capital sur le prêt N° COV19FU-171STE, et ce, du 15 mars 2024 et jusqu'au 15 août 2024 inclusivement.

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale d'accorder un moratoire de 4 mois sur capital sur le prêt N° COV19FU-062STE, et ce, du 15 mars 2024 et jusqu'au 15 juin 2024 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2024-02-31

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

**OBJET: Prolongement du remboursement du solde – 5 ans –
COV19FU-068STE**

ATTENDU la convention du prêt PAUPME conclue d'une part entre la MRC et le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et d'autre part entre la MRC et le bénéficiaire dans le cadre du prêt COV19FU-068STE;

ATTENDU la situation financière du bénéficiaire, le montant restant de ladite créance, la demande de prolongement du remboursement du solde de celui-ci et les recommandations favorables du service de développement économique de la MRC et de la direction générale;

ATTENDU les explications de la direction générale, lors de la séance du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville du 28 février 2024;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale d'accorder un prolongement de remboursement du solde de cinq (5) ans concernant le prêt COV19FU-068STE.

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer toute documentation nécessaire afin d'accorder ledit prolongement de remboursement au bénéficiaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-32

**OBJET: Entente d'aide financière avec le ministère de la Culture et des
Communications (MCCQ) pour l'étude de caractérisation patrimoniale
– Prolongement de l'entente**

ATTENDU la signature, le 21 juin 2022, d'une convention d'aide financière entre le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) (50 000 \$) et la MRC (17 000 \$) pour réaliser une étude de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC – Convention qui prend fin le 16 juin 2024;

ATTENDU le versement de 45 000 \$ par le MCCQ à la MRC (prévu à ladite convention), le 21 juillet 2022;

ATTENDU la recommandation de la Table action patrimoine (TAP) ad hoc, au terme du processus d'examen des scénarios de projet, pour débloquer les fonds pour réaliser l'étude, le 8 juin 2023;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-06-125 par le conseil de la MRC, le 14 juin 2023, pour débloquer la somme de 67 000 \$ pour réaliser l'étude;

ATTENDU la vérification auprès du MCCQ de la possibilité de prolonger ladite convention, le 29 novembre 2023;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation, le 8 janvier 2024, pour réaliser l'étude entre les mois d'avril et de novembre 2024;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC demande au MCCQ de prolonger la convention d'aide financière jusqu'au 31 décembre 2024, en adéquation avec le nouvel échéancier prévu pour la réalisation de l'étude de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer un avenant qui prolonge la convention d'aide financière;

QUE la présente résolution soit transmise au MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-33

OBJET: Mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti – Avis d'intention de la MRC pour déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

ATTENDU la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC en 2014;

ATTENDU l'adoption en 2021 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, qui oblige les MRC à adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles de valeur patrimoniale construits avant 1940;

ATTENDU la diffusion en 2022 du *Guide pour la réalisation, la consignation et la diffusion d'un inventaire du patrimoine immobilier*, soit la nouvelle méthodologie du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour réaliser ou mettre à jour un inventaire du patrimoine immobilier;

ATTENDU la signature, le 21 juin 2022, d'une convention d'aide financière entre le MCCQ (50 000 \$) et la MRC (17 000 \$) pour réaliser une étude de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC;

ATTENDU l'information du MCCQ de l'ouverture prévue en 2024 d'un programme visant à soutenir financièrement les MRC pour réaliser ou mettre à jour leur inventaire;

ATTENDU la recommandation de la Table action patrimoine (TAP) ad hoc de transmettre au MCCQ un avis d'intention de la MRC de déposer une demande d'aide financière pour mettre à jour l'inventaire du patrimoine bâti, le 30 octobre 2023;

ATTENDU la prévision d'un montant au budget 2024 de la MRC pour débiter la mise à jour de l'inventaire;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation, le 8 janvier 2024, pour réaliser l'étude de caractérisation patrimoniale;

ATTENDU la vérification auprès du MCCQ, le 1^{er} février 2024, de l'admissibilité d'une résolution d'avis d'intention de la MRC pour déposer une demande d'aide financière au MCCQ pour mettre à jour l'inventaire, au besoin;

ATTENDU QUE les conditions et termes dudit programme ne devraient être connus qu'à l'ouverture de la période de dépôt d'une demande d'aide financière au MCCQ;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE la MRC transmette au MCCQ un avis de son intention de déposer une demande d'aide financière au MCCQ pour mettre à jour son inventaire du patrimoine bâti;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, le moment venu, à déposer une demande d'aide financière complète au MCCQ pour mettre à jour l'inventaire du patrimoine bâti et à signer une entente à cette fin;

QUE la présente résolution soit transmise au MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-34

OBJET: Entente d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour la restauration du patrimoine immobilier (PSMMPI, volets 1A et 1B) – Prolongation de l'entente

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), dont le volet 1 vise la conclusion d'ententes pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée (1A) et de propriété municipale (1B);

ATTENDU la signature de l'entente d'aide financière « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1A et 1B, 2022-2024 » par la MRC, le 7 avril 2022;

ATTENDU la signature par la MRC d'un avenant à l'entente, « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1A, 1^{er} avenant », le 7 novembre 2022, qui ajoute 16 bâtiments admissibles au volet 1A;

ATTENDU l'acceptation par le MCCQ de la reddition de comptes 2022 de l'entente 2022-2024;

ATTENDU la recommandation du MCCQ à la MRC, en janvier 2024, de prolonger la période de subvention des montants engagés avant le 31 décembre 2024 dans le cadre de l'entente 2022-2024 et de reporter le dépôt d'une demande de nouvelle entente à une ouverture ultérieure du programme (continuité du volet 1 du PSMMPI);

ATTENDU les montants réservés par l'entente 2022-2024 qui sont encore disponibles;

ATTENDU la recommandation de la TAP ad hoc, lors de la rencontre du 30 janvier 2024, de prolonger la période de subvention des montants engagés dans le cadre de l'entente 2022-2024;

ATTENDU les conditions et termes dudit Programme;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC demande au MCCQ de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 la période de subvention des montants engagés avant le 31 décembre 2024, dans le cadre de l'entente d'aide financière 2022-2024 pour la restauration du patrimoine immobilier



N° de résolution
ou annotation

2024-02-35

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

(PSMMPI, volets 1A et 1B), permettant ainsi de subventionner les travaux autorisés avant le 31 décembre 2024, mais réalisés ou complétés en 2025;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer un avenant à ladite entente à cette fin, au besoin;

QUE la présente résolution soit transmise au MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Entente d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour un agent en patrimoine immobilier (PSMMPI, volet 2) – Avis d'intention de la MRC pour renouveler l'entente

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) a instauré un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), dont le volet 2 vise à soutenir le milieu municipal pour l'embauche d'agent(e)s de développement en patrimoine immobilier;

ATTENDU la signature d'une entente d'aide financière (PSMMPI volet 2, 2020-2022) entre la MRC et le MCCQ, le 19 janvier 2021, pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier;

ATTENDU l'embauche de Vincent Baron, le 6 avril 2021, à titre d'agent de développement en patrimoine immobilier de la MRC;

ATTENDU l'adoption, à la suite de l'invitation du MCCQ, de la résolution 2023-04-86 par le conseil de la MRC le 26 avril 2023, pour demander au MCCQ d'apporter un avenant à l'entente pour réaffecter les sommes inutilisées réservées aux frais de transport et d'hébergement de l'agent vers son salaire et pour prolonger l'entente en conséquence;

ATTENDU la signature par la MRC et le MCCQ d'un avenant à l'entente à cette fin, en septembre 2023, qui prolonge l'entente jusqu'au 30 avril 2025;

ATTENDU l'information du MCCQ de l'ouverture possible en 2024 d'un programme visant à soutenir financièrement les MRC pour qu'elles se dotent d'un agent en patrimoine immobilier ou maintiennent ceux déjà en poste;

ATTENDU la vérification auprès du MCCQ, le 1^{er} février 2024, de l'admissibilité d'une résolution d'avis d'intention de la MRC pour déposer une demande d'aide financière au MCCQ pour renouveler l'entente pour un agent en patrimoine immobilier, au besoin;

ATTENDU QUE les conditions et termes dudit programme ne devraient être connus qu'à l'ouverture de la période de dépôt d'une demande d'aide financière au MCCQ;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE la MRC transmette au MCCQ un avis de son intention de déposer une demande d'aide financière au MCCQ pour renouveler l'entente pour un agent en patrimoine immobilier;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, le moment venu, à déposer une demande d'aide financière complète au MCCQ pour renouveler l'entente pour un agent en patrimoine immobilier et à signer une entente à cette fin;

QUE la présente résolution soit transmise au MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-36

OBJET: Ratification de l'entente pour l'octroi de mandat à la firme Hypnose Communications – Dépliant promotionnel des spectacles d'été des villes de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU la réalisation et la diffusion annuelle d'un dépliant promotionnel de la programmation des spectacles d'été gratuits dans les villes de la MRC depuis près d'une décennie, par la mise en commun de la MRC, des 7 villes constituantes et de partenaires culturels;

ATTENDU la répartition du coût du projet entre les 10 partenaires du projet, au prorata de l'espace occupé par chaque partenaire au sein du dépliant;

ATTENDU la rencontre technique du personnel des villes en culture et en communications le 7 septembre 2023, pour élaborer une proposition de modification du projet de dépliant;

ATTENDU la confirmation de la participation d'Odyscène et du Petit Théâtre du Nord au dépliant en 2024;

ATTENDU la soumission d'Hypnose Communications Inc. reçue le 25 janvier 2024 pour la proposition graphique et la réalisation de l'édition 2024 du dépliant, au montant de 18 963,98 \$ (taxes incluses), ce qui impliquerait la contribution financière estimée de la MRC à 2 370,50 \$ (taxes incluses) en 2024;

ATTENDU la présentation à la TAC ad hoc, le 30 janvier 2024, de la proposition de modification du projet de dépliant et des deux soumissions reçues;

ATTENDU la soumission d'Hypnose Communications pour réaliser le dépliant de 2024 au montant de 18 963,98 \$ (taxes incluses);

ATTENDU l'information des villes, d'Odyscène et du Petit Théâtre du Nord du projet avec Hypnose Communications, et confirmation de leur participation au projet du dépliant en 2024 sur la base des estimations fournies, selon les montants inscrits au projet d'entente;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC octroie le mandat à Hypnose Communications pour réaliser le dépliant promotionnel des spectacles d'été des villes de la MRC pour l'édition de 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2024-02-37

OBJET: Ratification de l'octroi de mandat à Télévision des Basses-Laurentides (TVBL) – Capsule vidéo concernant *La sagesse des livres* – Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

Ce point a été reporté.

2024-02-38

OBJET: Octroi de mandat à madame Mélanie St-Laurent – Capsule vidéo concernant *La sagesse des livres* - Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications

Ce point a été reporté.

2024-02-39

OBJET: Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) – Prolongation de l'entente 2021-2023

ATTENDU la signature de la convention d'aide financière de l'entente de développement culturel 2021-2023, qui prévoit la réalisation de 4 projets : Toile de sons, Cap sur le théâtre, la création d'une œuvre d'art à partir de livres élagués (*La sagesse des livres*) et la création de vidéos 360 de bâtiments patrimoniaux;

ATTENDU la réception des trois versements du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) (total 52 500 \$) dans le cadre de ladite entente et comme prévu;

ATTENDU l'état d'avancement des 4 projets prévus à ladite entente;

ATTENDU QUE le projet *La sagesse des livres* est en cours et sera complété en septembre 2024;

ATTENDU les propositions budgétaires trop élevées des soumissions reçues en novembre 2023 pour le projet de création de vidéos 360 de bâtiments patrimoniaux, par rapport au budget prévu à ladite entente;

ATTENDU le travail en cours d'élaboration d'une nouvelle mouture du projet avec la TAC ad hoc, en janvier et février 2024;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC demande au MCCQ de prolonger l'entente de développement culturel 2021-2023 jusqu'au 31 décembre 2024, pour compléter le projet *La sagesse des livres* et réaliser la nouvelle mouture du projet de création de vidéos 360 de bâtiments patrimoniaux, prévus à l'entente;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à signer un avenant à l'entente 2021-2023 à cette fin, au besoin;

QUE la présente résolution soit transmise au MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2024-02-40

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Liste de la correspondance au 28 février 2024

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 28 février 2024 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-02-41

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 25 janvier au 28 février 2024

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 25 janvier 2024 au 28 février 2024 inclusivement, répartis comme suit : 210 779,56 \$ payés et 387 745,25 \$ à payer pour un grand total de 598 524,81 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-42

OBJET: Adoption des priorités d'intervention 2024-2025 – Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR)

ATTENDU le projet de loi n° 47, *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* et qui a été sanctionné à l'Assemblée nationale en date du 11 décembre 2019, créant ainsi, le Fonds régions et ruralité (ci-après nommé le « **FRR** »);

ATTENDU le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020 et que celui-ci vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional;

ATTENDU QU'en mars 2020, la MRC de Thérèse-De Blainville a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la gestion du volet 2 du FRR sur son territoire;

ATTENDU l'Entente relative au volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC conclut par la MRC de Thérèse-De Blainville (MRC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la période 2020-2025;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter et déposer sur son site Internet ses priorités d'intervention 2024-2025 afin qu'elle reçoive les versements subséquents du volet 2 du FRR 2024-2025;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC entérine les priorités d'intervention 2024-2025 du volet 2 du FRR et autorise le directeur général à les déposer dans le site Internet de la MRC et de les transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

OBJETS PI-2024/2025	Orientation territoriale
Réaliser des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville.	<p>Dossiers métropolitains et régionaux <i>Coordination aux dossiers régionaux et métropolitains, entamer la révision du Schéma d'aménagement et de développement, échantillonnage qualité des eaux en surface, mise en valeur de la rivière des Mille Îles,</i> La coordination et la participation des actions ayant trait à la mise à jour du PMAD, la complétion et le suivi de la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques suite aux commentaires/approbation du MELCCFP sur le Projet de Plan; Suivi d'élaboration détaillé des actions du Plan d'intégration et d'adaptation aux changements climatiques; élaboration d'un plan climat et des réalisations d'action en lien avec le plan; réalisation d'une étude sur la revalorisation des espaces industriels; Géomatique;</p>
Soutenir les municipalités locales de la MRC en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre).	<p>Dossiers de mise en commun de projets techniques, sociaux et culturels <i>Soutien à la diffusion de la programmation culturelle des villes : Journées de la culture; Été en spectacle; Soutien à la Société de l'histoire et de généalogie des Mille îles : projet mise en valeur du patrimoine généalogique (traitement de fonds d'archives et, à terme réalisation d'un livre sur le patrimoine généalogique de la MRC); Soutien à la restauration du patrimoine immobilier : Programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier – SARP; Réalisation de projets culturels : La sagesse des livres (création de l'œuvre, tournée d'exposition, acquisition d'une partie de l'œuvre par ville, capsule vidéo); Réalisation de projets patrimoniaux : étude de caractérisation patrimoniale du territoire de la MRC; mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC; Support logistique et soutien financier des matières résiduelles auprès des ICI dans le cadre d'une entente de services, Mise en œuvre du schéma de couverture en sécurité incendie 2.0, mise en œuvre des actions relatives à la sécurité civile, mise en œuvre de la politique de développement social, etc.</i></p>
Promouvoir l'entrepreneuriat, soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise (PSE).	<p>Dossiers entreprises et PME <i>Soutien au développement économique et entrepreneurial, Défi OSEntreprendre, soutien à l'économie sociale et aux organismes communautaires (Activité de consultation avec les entreprises d'économie sociale, développement de partenariats avec les acteurs du milieu, la mise en œuvre et suivi de la politique du FLI et FLS.</i> <i>Fonds de démarrage des entreprises (FDE), Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et développement durable (FDEÉSD), Fonds d'expansion, Fonds partenariat innovation technologique</i> <i>Sommet sur les perspectives économiques de la MRC</i> <i>Poursuivre les actions en lien avec les enjeux de la main-d'œuvre</i></p>
Mobiliser les communautés et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental (PSPS).	<p>Dossiers projets structurants <i>Poursuite des représentations sur l'Autoroute 19, voies réservées Autoroute 15, Le projet des navettes fluviales à propulsion électrique sur la rivière des Mille Îles, la coordination des ententes sectorielles et cadres (Laurentides international, Synergie Économique Laurentides, le soutien de la Ville de Blainville pour les Jeux du Québec de 2026, le soutien de la région des Laurentides pour les Jeux du Canada en 2031), la mise en application du projet d'intelligence artificielle au monde municipal, l'analyse et l'examen de la mobilité durable intra et inter villes de la MRC.</i></p>
Établir, financer et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes	<p>Dossiers ententes sectorielles <i>Ententes régionales pour projets avec des organismes du milieu (Table de concertation bioalimentaire des Laurentides et MAPAQ, Film Laurentides, Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides et autres; Connexion Laurentides; entente d'égalité homme femme; Écoute agricole, Conseil des préfets et</i></p>



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires.	élus de la région des Laurentides); Entente partenariat territorial Laurentides CALQ; Soutien financier Odyscène et Petit Théâtre du Nord
Soutenir le développement rural dans un territoire rural que la MRC aura à définir à cette fin.	Dossiers agricoles et agroalimentaires Mise en œuvre du Programme de développement de la zone agricole (PDZA) La mise à jour du PDZA – Vers un PDZA 2.0 étape 2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-43

OBJET: Adoption – Reddition de compte du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Période couverte du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

ATTENDU le projet de loi n° 47, *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2025 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* et qui a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant ainsi, le Fonds régions et ruralité (ci-après FRR);

ATTENDU le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020 et que celui-ci vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional;

ATTENDU QU'en mars 2020, la MRC de Thérèse-De Blainville a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la gestion du volet 2 du FRR sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 et de l'annexe B de ladite entente, la MRC doit produire un rapport d'activités annuellement au bénéfice de la population, et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année concernée;

ATTENDU les explications fournies par le directeur général lors du dernier lac-à-l'épaule et lors de la séance du conseil de la MRC du 28 février 2024 concernant le bilan des actions réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et dont le financement provient du volet 2 du FRR;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC adopte le rapport narratif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour ce qui est des actions stratégiques menées par la MRC grâce au volet 2 du FRR.

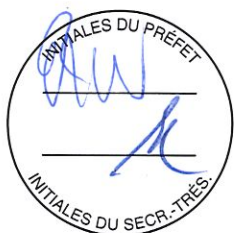
QUE le conseil de la MRC autorise la transmission du rapport au MAMH et le publie dans le site Web pour information au public tel que le stipule l'entente entre le MAMH et la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-44

OBJET: Adoption – Reddition de compte du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Période couverte du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023

ATTENDU le projet de loi n° 47, *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* et qui a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant ainsi, le Fonds régions et ruralité (ci-après nommé le « **FRR** »);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU le FRR est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020 et que celui-ci vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional;

ATTENDU QU'en octobre 2020, la MRC de Thérèse-De Blainville a conclu une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la gestion du volet 3 du FRR sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.15 et de l'annexe B de ladite entente, la MRC doit produire un rapport d'activités annuellement au bénéfice de la population, et ce, au 31 mars de l'année concernée;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC adopte le rapport annuel d'utilisation des sommes relativement aux exigences de l'annexe B au 31 mars 2023;

QUE le conseil de la MRC autorise la transmission du rapport au MAMH et le publie sur le site Web pour information au public tel que le stipule l'entente entre le MAMH et la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-45

OBJET: Amendement de la résolution N° 2022-01-15 – Ouverture de compte de régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) auprès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

ATTENDU la résolution N° 2022-01-15 dont l'objet se lit comme suit : Le régime de retraite des employés de la MRC – Conformité – Bonification – Amendement de la Politique des conditions d'emploi des employés de la MRC ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC autorisait son directeur général d'entreprendre toute action nécessaire afin que le régime actuel de retraite de la MRC puisse se conformer à la *Loi sur le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)* en mettant en place un véhicule collectif (REER/RVER) auprès de l'institution financière de Desjardins-Assurance qui agira à titre d'administrateur ;

ATTENDU QUE lors de la séance du mois de janvier, il était question de discuter le versement des cotisations des REER/RVER privés du personnel une fois par mois plutôt que de les verser une fois par année ;

ATTENDU QU'un sondage a été mené par le directeur général auprès des employés sur la question et sur l'hébergement du RVER dont presque la majorité souhaite que l'administration soit plutôt assumée par le Fonds FTQ ;

ATTENDU QUE l'équivalent du montant de la cotisation que la MRC verse mensuellement à l'employé dans le cadre de son REER/RVER pourra également être versé, à la demande de ce dernier, sous forme de salaire après les déductions fiscales applicables ;

ATTENDU la souplesse appréciée par les employés de la MRC dans le cadre de la gestion de leurs REER/RVER et qu'ils désirent par le fait qu'elle être maintenue selon le désir de ces derniers ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise son directeur général de :

- Changer l'institution financière de Desjardins-Assurance par le Fonds FTQ qui agira désormais à titre d'administrateur ;
- Verser l'équivalent du montant de la cotisation que la MRC alloue mensuellement à l'employé dans le cadre de son REER/RVER, et pourra également être déboursé, à la demande de ce dernier, sous forme de salaire après les déductions fiscales applicables ;
- Mener une gestion souple dudit RERR/RVER selon les besoins des employés en maintenant une souplesse comme ça a toujours été le cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-46

OBJET: Ratification de la décision des membres du Comité d'Investissement commun (CIC) – Octroi d'un prêt de 200 000 \$ du Fonds Local d'Investissement et des Fonds Locaux de solidarité (FLI/FLS) – No BLV-FIC/050-2024

ATTENDU la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC;

ATTENDU la demande au FLI/FLS présentée à la MRC par l'entreprise 9504-8153 Québec Inc. (LMN Délices);

ATTENDU QUE le projet de l'entreprise 9504-8153 Québec Inc. (LMN Délices) permettra la mise en place d'une boulangerie et d'une pâtisserie à Blainville qui se spécialisera dans la fabrication de sains et délicieux petits gâteaux traditionnels français haut de gamme. L'offre de services et de produits inclura le prêt-à-manger, le traiteur personnalisé pour les événements de petite et moyenne envergure, l'épicerie fine ainsi que la réalisation de magnifiques gâteaux personnalisés.

ATTENDU QUE ledit projet est en concordance avec les orientations de la MRC de soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises ainsi que la création et le maintien d'emploi sur son territoire;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité d'investissement commun FLI/FLS et du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'octroyer un montant de 120 000 \$ émanant du FLI et 80 000 \$ émanant du FLS, et ce, selon les termes et obligations en vigueur;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une entente de prêt avec l'entreprise 9504-8153 Québec Inc. (LMN Délices) selon les exigences en ci-après :



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- Un prêt à terme de 200 000 \$, à un taux combiné de 7,94 % selon une période d'amortissement de soixante (60) mois avec, au départ, un moratoire sur le remboursement du capital d'une durée de six (6) mois;
- Le taux proposé est fixe pour toute la durée du remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-47

OBJET: Association de promotion et d'éducation en logement – Allocation de 3 000 \$ au cours de l'année 2024

ATTENDU la demande de l'Association de promotion et d'éducation en logement (ci-après nommé « **APEL** »), et son objectif de défendre les droits des locataires particulièrement des locataires à faible revenu présents au sein de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE l'APEL œuvre au sein des communautés de la région des Laurentides depuis de nombreuses années en offrant un soutien et un accompagnement aux citoyens et aux organismes communautaires du territoire en lien avec les problématiques liées au logement;

ATTENDU les explications fournies par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 28 février 2024;

ATTENDU les prévisions budgétaires de l'année 2024;

ATTENDU QU'un bilan annuel des actions menées dans la MRC par l'APEL doit être remis à la MRC quand la demande sera faite;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise une allocation de 3 000 \$ à l'Association de promotion et d'éducation en logement au cours de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-48

OBJET: Appui à la demande de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) concernant une planification intégrée aménagement-transport

ATTENDU la résolution N° TPÉCN_2024-02-14 adoptée par la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour une planification intégrée aménagement-transport, laquelle se lit comme suit :

ATTENDU QUE le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté le premier projet de PMAD révisé le 6 octobre 2023 et soumettait le document auprès des MRC et du gouvernement pour consultation formelle sur une période de 180 jours;

ATTENDU QUE le premier projet de PMAD révisé vise à accroître de manière importante la densité résidentielle aux abords des points d'accès du réseau structurant de transport collectif dans les secteurs de planification intégrée aménagement-transport (PIAT) que sont les aires TOD, les corridors d'aménagement-transport (CAT) et les espaces stratégiques de redéveloppement (ESR);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la densification d'occupation du territoire métropolitain est essentielle à l'atteinte des objectifs de protection du territoire agricole et des milieux naturels inscrits au premier projet de PMAD révisé;

ATTENDU QUE l'atteinte des objectifs métropolitains de protection du territoire agricole et de protection des milieux naturels est largement tributaire des efforts qui seront faits dans les couronnes Nord et Sud de la CMM;

ATTENDU QUE le développement de services structurants de transport collectif est une condition essentielle à la stratégie métropolitaine de planification intégrée aménagement-transport proposée au premier projet de PMAD révisé;

ATTENDU QUE le PMAD, dans une perspective de développement durable, définit des orientations, des objectifs, des cibles et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la communauté métropolitaine;

ATTENDU QUE le premier projet de PMAD révisé identifie et établit des cibles de densité résidentielle dans les secteurs de planification intégrée aménagement-transport (PIAT);

ATTENDU QUE depuis l'adoption du PMAD en 2011, les municipalités de la couronne Nord ont densifié la fonction résidentielle dans les aires TOD alors le développement de l'offre de service en transport collectif n'a pas suivi;

ATTENDU QUE nos municipalités ont densifié la fonction résidentielle dans des aires TOD identifiées au PMAD en vigueur et pour lesquelles les projets de transport collectif n'ont jamais vu le jour à l'exemple des aires TOD des gares projetées de Boisbriand, Charlemagne et L'Assomption;

ATTENDU QUE les aires TOD de la couronne Nord inscrites au PMAD en vigueur ont plutôt contribué faiblement à remplir les objectifs d'utilisation du transport collectif visés par le PMAD en raison de la piètre qualité des services en termes de fréquence et d'amplitude;

ATTENDU QUE les enjeux de mobilité sur la couronne Nord sont de plus en plus un frein à notre développement et qu'un rattrapage en matière de développement des services de transport collectif est urgent et nécessaire afin que les résidents, les institutions et les entreprises de la couronne Nord puissent bénéficier d'une offre de service comparable aux secteurs centraux de la CMM et d'augmenter l'achalandage des transports collectifs;

ATTENDU QUE le développement des transports collectifs est une priorité pour les élus municipaux de la couronne Nord en raison de la place centrale qu'ils occupent au sein de politiques globales articulant à la fois l'aménagement du territoire, la solidarité sociale, le développement économique, la lutte aux changements climatiques ainsi que la mobilité des personnes;

ATTENDU QUE le développement d'une offre structurante de transport collectif desservant notre territoire est essentiel afin que la couronne Nord puisse atteindre les objectifs métropolitains inscrits au premier projet de PMAD révisé et contribuer à l'attractivité et la compétitivité de la région métropolitaine;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE l'ARTM a la compétence exclusive en matière de planification du transport collectif et qu'à cette fin elle établit un Plan stratégique de développement du transport collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE le Plan stratégique de l'ARTM doit indiquer les équipements, les infrastructures et les services de transport collectif requis au développement de la mobilité dans la région métropolitaine, les priorités et l'échéancier de réalisation des interventions, ainsi que les modalités de financement des dépenses d'exploitation et d'immobilisation qui sont requises pour réaliser les interventions proposées;

ATTENDU QUE l'ARTM doit transmettre à la CMM, pour approbation, son Plan stratégique;

ATTENDU QUE la CMM ne peut approuver le Plan stratégique de l'ARTM avant la réception d'un avis de la ministre des Transports et de la Mobilité durable attestant que le document soumis est conforme aux orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE la région métropolitaine n'a toujours pas de Plan stratégique;

ATTENDU QUE le financement actuel des transports collectifs est déficitaire et que les discussions avec le gouvernement en vue d'identifier un cadre financier suffisant et pérenne pour le développement des transports collectifs sont toujours en cours;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE la priorité des élus de la couronne Nord en matière d'aménagement et de développement du territoire est d'offrir à l'ensemble de ses résidents actuels et futurs des services et un réseau de transport collectif structurant et performant en termes de fréquence, de rapidité, d'amplitude, de sécurité et de fiabilité;

QUE l'adoption d'un Plan stratégique par l'ARTM et son approbation par la CMM et le gouvernement identifiant un échéancier de réalisation et les modalités de financement concernant le développement de l'offre de service et le développement d'un réseau structurant de transport collectif desservant notre territoire constitue une condition essentielle à notre engagement pour une planification intégrée aménagement-transport, proposée par la CMM au premier projet de PMAD révisé;

QUE ces conditions préalables sont requises pour que les élus des municipalités de la couronne Nord donnent leur accord au premier projet de PMAD révisé soumis pour consultation;

DE transmettre copies de cette résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal et à la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-49

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

DE lever la présente réunion à 17 :30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram,
Préfet

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

28 février 2024

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2024-02-22 à N° 2024-02-49 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 28 février 2024.

Émis le 28 février 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier